

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le



ID : 013-211301122-20250225-2502DCM01-DE

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Conseil Municipal du 25 février 2025

**Direction Générale des Services
Pôle finances et administration générale**

SOMMAIRE

Préambule	2
PARTIE 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE	3
1.1 Contexte économique international et national	3
1.2 Contexte institutionnel et ses conséquences	3
1.3 Contexte local	3
PARTIE 2 - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	4
2.1 Les recettes de fonctionnement en 2024	4
2.2 Les dépenses de fonctionnement en 2024	5
2.3 Les investissements réalisés	7
2.4 Focus sur la dette au 1er janvier 2025	9
2.5 Les Résultats estimatifs pour l'exercice 2024	10
PARTIE 3 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025	10
3.1 Les nouveautés introduites en 2025	10
3.2 Les projections budgétaires pour 2025	11
Conclusion	13

PREAMBULE

Rappels réglementaires :

Le Débat d'Orientations Budgétaires (ROB) a lieu dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif et poursuit trois objectifs :

- Informer les membres de l'assemblée délibérante de l'évolution financière de la Commune ;
- Présenter et discuter des orientations du prochain budget ;
- Donner aux membres du conseil la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de la collectivité.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les Communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal un rapport indiquant les principales orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport doit notamment porter sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement ainsi que sur les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget.

Il donne lieu à un débat en Conseil Municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Conseil Municipal. Il est pris acte de la tenue de ce débat par une délibération spécifique avec un vote. Enfin, le rapport doit être transmis à la Métropole Aix Marseille Provence dans les 15 jours suivant son adoption et être diffusé sur le site de la Commune dans les 30 jours.

Rappels méthodologiques :

Le Rapport d'Orientations Budgétaires est un document expliquant synthétiquement les actions menées ainsi que les projections. Ce document donne une visibilité d'ensemble mais ne se veut pas exhaustif. Il se veut le plus complet possible tout en étant pédagogique, simple à comprendre afin que chacun puisse avoir un avis éclairé sur les politiques publiques menées.

Pour avoir l'exhaustivité des éléments budgétaires, il convient de se référer aux documents budgétaires (maquettes du Compte Administratif, du Budget Primitif et des Décisions Modificatives du Budget) et aux synthèses budgétaires découlant de ces budgets. Ainsi, la situation financière 2024 est décrite sur la base d'estimations, les données définitives pour l'exercice 2024 seront transmises lors du vote du Compte Financier Unique 2024 (CFU).

PARTIE 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE

1.1 Contexte économique international et national

Selon le Fonds Monétaire International, la croissance mondiale, estimée à 3,2% en 2024, devrait s'établir en 2025 à 3,4 %. L'inflation mondiale, quant à elle devrait continuer à baisser de 5,4% en 2024 à 4,2% en 2025. La Commission Européenne prévoit une croissance de l'Union Européenne à 1,5 % en 2025, contre 0,9% en 2024.

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance estimé à 1,1% en 2024 et 1,2% en 2025 selon l'OCDE. Le ralentissement de l'inflation se confirme. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France, l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) devrait s'établir à 2,5% en 2024 et retomber à 1,5% en 2025, contre 5,9% en 2022 et 5,7% en 2023. Depuis 2020, l'acquis d'inflation cumulée s'établit ainsi à 17 %. Le taux de chômage, en baisse continue du 3ème trimestre 2021 (8%) au 1er trimestre 2023 (7,1%), a connu depuis une légère remontée. Il s'établit à 7,4% au troisième trimestre 2024 (source INSEE).

1.2 Contexte institutionnel et ses conséquences

À la suite de la motion de censure sur le projet de budget de l'Etat et devant l'impossibilité de voter un budget pour 2025 avant le 1er janvier 2025, le Gouvernement a déposé le 11 décembre 2024 un projet de loi spéciale. Celui-ci vise à garantir la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics dès le 1er janvier 2025. Le projet de loi a été promulguée le 20 décembre 2024. Ainsi, même en l'absence de loi de finances, l'État est autorisé à percevoir les impôts existants y compris le prélèvement des recettes destinées aux collectivités territoriales.

Le nouveau projet de loi de Finances pour 2025 (PLF), après avoir été rejeté en première lecture par l'Assemblée Nationale, a été adopté par le Sénat le 23 janvier. Alors que le texte du mois de décembre prévoyait une « mise en réserve » de fonds publics pour les collectivités les plus importantes (environ 2 000 collectivités), le nouveau texte prévoit, en première écriture, une réduction de ce fonds de réserve passant de 3 milliards à 1 milliard d'euros. La commune n'est pas directement concernée mais aura un impact par ricochet. De même, le nouveau texte ne prévoit pas la réduction du Fonds de Concours sur la Taxe sur la Valeur ajoutée (FCTVA), recette de la section d'investissement.

Le projet de loi de finances pour la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), adopté par le Sénat le 23 janvier, prévoit de relever le taux de cotisation des employeurs territoriaux et hospitaliers de 3 points chaque année jusqu'en 2028. Le texte initial prévoyait une hausse de 4 points. Cela augmenterait les charges de personnel d'environ 20 000€ pour 2025 avec une conséquence sur le budget communal et aucun impact sur les agents territoriaux, contrairement à l'augmentation du point d'indice.

1.3 Contexte local

La Métropole Aix Marseille Provence a voté son ROB le 10 octobre 2024. A cette date, le projet de loi de Finance pour 2025, qui proposait des dispositions relatives à l'effort de réduction du déficit public imposé aux grandes collectivités était encore discuté à l'Assemblée Nationale. La Métropole a fait le choix de présenter ses orientations budgétaires sans prendre en compte ce projet de loi tant le contexte national semblait déjà incertain. Dans son Rapport d'Orientations Budgétaires, la Métropole précise que les Attributions de compensations versées aux communes ne devraient pas subir de réduction et que

l'enveloppe globale des dotations de solidarité communautaire (DSC) versées depuis 2020 devrait passer de 44 millions en 2024 à 66 millions en 2025. La DSC pourrait passer d'environ 119 000€ à 178 000€.

Quant au Département des Bouches du Rhône, il explique dans son ROB voté le 18 octobre 2024 que « la nouvelle donne législative complexifie le travail de programmation ». Concernant les aides d'investissement versées aux communes, l'enveloppe globale a été maintenue à 95 millions d'euros. Néanmoins, les efforts imposés au Département dans le cadre du « Fonds de réserve », si le projet de loi de Finances 2025 est voté, pourrait pousser le Département à réduire cette enveloppe sur l'année 2025 ou les années à venir.

Dans un contexte national incertain, les efforts de redressement du déficit public qui seront demandés à nos partenaires viendront limiter leurs marges de manœuvre. Les conséquences de ces restrictions budgétaires devraient se ressentir sur le budget communal de la prochaine mandature. Pour l'heure, nous n'en dessinons pas clairement les contours.

PARTIE 2 - LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

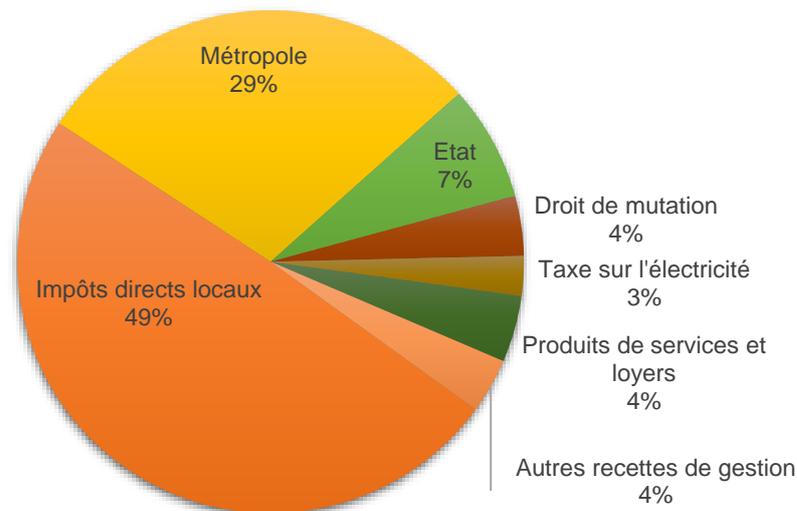
La commune de Velaux s'inscrit dans une situation financière stable. Les recettes sont estimées avec précision et optimisées. Toute augmentation des dépenses est permise par une augmentation des recettes selon le principe simple : « on ne dépense que ce que l'on a ».

Une vision sur la mandature est apportée sur chacun des postes afin de comprendre les évolutions budgétaires entre 2020 et 2024.

2.1 Les recettes de fonctionnement en 2024

Avec une prévision à 11 557k€ au Budget Total 2024, les recettes de gestion s'élèvent à 11 688k€, soit un taux de réalisation de **101%**. Ce taux montre que les prévisions faites ont été réalistes et prudentes.

Répartition des recettes de gestion encaissées en 2024



La **fiscalité** est en hausse d'environ 287k€ en 2024 essentiellement grâce aux revalorisations des valeurs locatives de l'inflation et grâce aux nouveaux logements. Les taux communaux de fiscalité n'ont pas évolué en 2024. Entre 2020 et 2024, la fiscalité est la seule recette dynamique puisque les recettes fiscales sont passées de 4 645k€ à 5 761k€. Parallèlement, la commune a perdu du pouvoir fiscal avec la disparition de la taxe d'habitation qui est compensée par l'Etat. Les recettes des impôts directs locaux représentent 49% des recettes réelles de fonctionnement.

Les **dotations de la Métropole** sont l'attribution de compensation de 3 188k€, stable pour 2025, et la dotation de solidarité communautaire, instaurée en 2023, qui devrait augmenter de 50% pour atteindre 178k€. Entre 2020 et 2024, ce poste qui représente 29% des recettes réelles de fonctionnement est passé de 3 108k€ à 3 307k€.

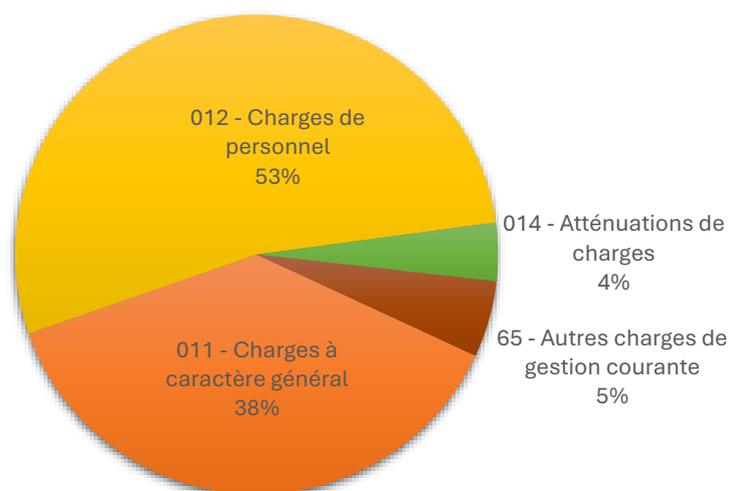
Les **dotations de l'Etat**, qui étaient en forte diminution depuis 2012, ont légèrement augmenté en 2023 et en 2024 pour passer à 725k€, niveau néanmoins en deçà de 2020, où elles étaient de 772k€. Elles restent bien en deçà des niveaux de 2014 où elles étaient de 1 633k€. Elles représentent 7% des recettes réelles de fonctionnement.

Dès le Rapport d'Orientations Budgétaires de 2021, la commune s'est engagée à dynamiser ses recettes. Cela a été réussi en ce qui concerne les **revenus des immeubles** avec une recette de 222k€ en 2024. En 2021, les revenus des immeubles n'excédaient pas 100k€. La politique de la commune visant à optimiser son patrimoine via des locations et baux commerciaux, produit ses effets. Il en est de même pour les **subventions de fonctionnement du Département**, passant de 16 280€ 2020 et de 65 620€ en 2024. Les **droits de place** sont, quant à eux, passés de 16 700€ en 2020 à 57 800€ en 2024.

2.2 Les dépenses de fonctionnement en 2024

Avec une prévision à 10 687k€ au Budget Total, les dépenses de gestion s'élèvent à 10 050k€, soit un taux de réalisation de 94% (contre 95% en 2023). Ce taux démontre une fiabilité des prévisions budgétaires.

Répartition des dépenses de gestion payées en 2024



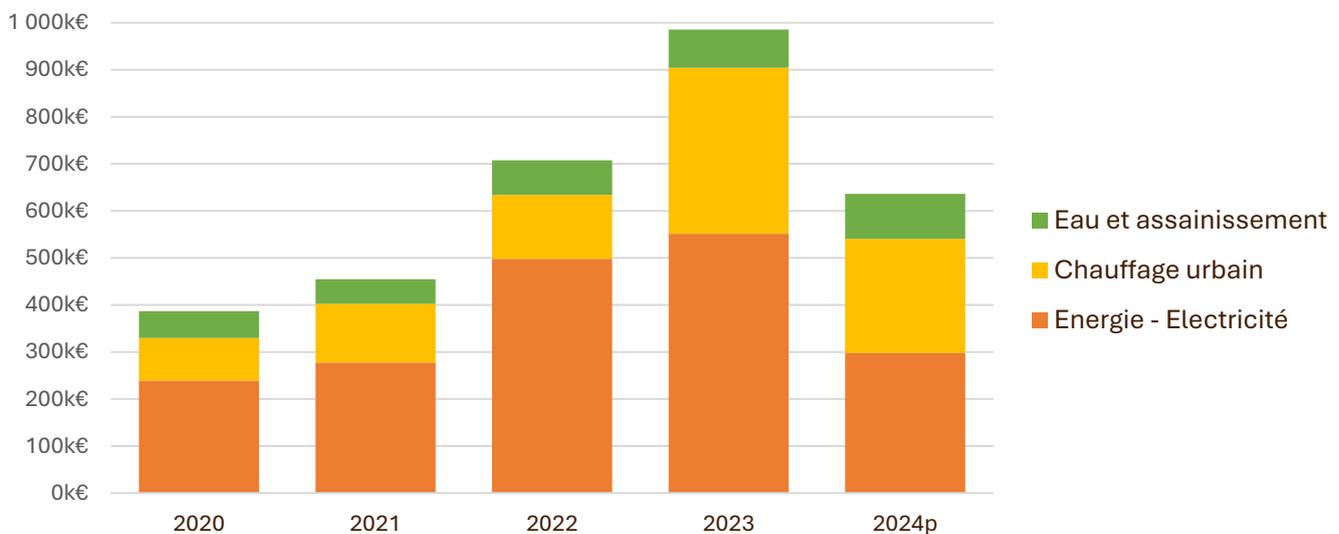
Les **charges de personnel** (chapitre 012) représentent 53% des dépenses de gestion pour un montant réalisé de 5 349k€. Le taux de consommation de ce chapitre est de 98%. Elles augmentent de 279k€ après une année 2023 dont l'évolution a été négative de -0.54% malgré les décisions étatiques. L'évolution 2024 s'explique par différents facteurs. Il est lié au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui fait augmenter

mécaniquement la masse salariale, à la prime précarité versée aux agents municipaux (versement unique en 2024), à l'augmentation de 5 points d'indice décidée par l'Etat et non compensée, par le coût des élections européennes et législatives, par la création de postes supplémentaires à la Police Municipale et aux Services techniques...

Les prévisions budgétaires relatives aux **charges à caractère général** (chapitre 011) ont été réalisées à 89%. Les dépenses s'élèvent à 3 789k€ pour 2024, soit une diminution de 128k€ depuis 2023. Cette réduction s'explique essentiellement par la réduction des coûts des fluides (diminution du prix de l'énergie et effort de sobriété).

Parmi les plus grosses dépenses de ce chapitre, le coût des fluides (eau, gaz /chauffage urbain et électricité) est en diminution en 2024 même si on constate une flambée des prix depuis 2020.

Evolution des dépenses de fluides depuis 2020



Parmi les dépenses de ce chapitre, on notera la délégation de service publique relative à la gestion de l'enfance et jeunesse confiée en 2024 à LE&C Grand sud pour 611k€, la délégation de service publique concernant la petite enfance pour 227k€ ou encore le marché sur l'entretien des bâtiments pour 302k€. Le reste de ce chapitre comprend les maintenances des équipements et des logiciels, les entretiens et réparation des bâtiments, des terrains, de la voirie et des réseaux, les dépenses d'alimentation, les fournitures diverses nécessaires au fonctionnement des services, les prestations de services, les assurances diverses (risques statutaires, responsabilité civile, flotte automobile et cyber risque).

Le budget pour les **subventions** aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles (composantes du chapitre 65), a été en progression avec des versements de 277k€ en 2024 contre 248k€ en 2023 et 203k€ en 2022.

Enfin, la commune est soumise à la pénalité pour carence en logement sociaux, dite **pénalités SRU** (composante du chapitre 014). En 2024, elle s'est élevée à 349k€. Aucune déduction n'a pu être faite.

Sur l'année 2024, le résultat de la section de fonctionnement est d'environ 1 012k€. Notons ici que le résultat de la section de fonctionnement permet de couvrir le remboursement du capital de la dette qui s'élevait en 2024 à 805k€. **L'excédent total de la section de fonctionnement est de 3 049k€ permettant l'autofinancement des investissements.**

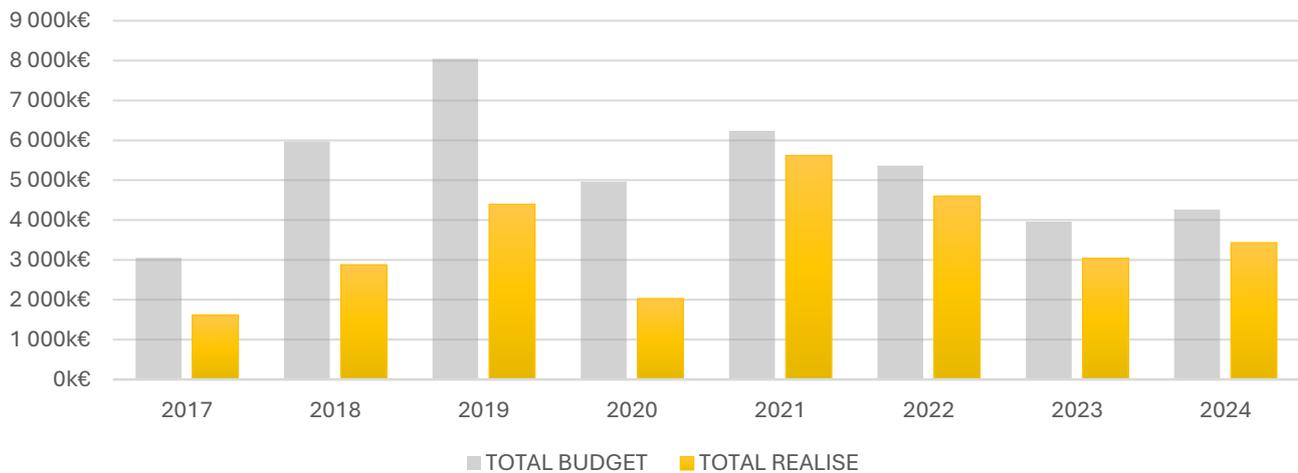


2.3 Les investissements réalisés

En 2024 la commune a fortement investi avec environ 3,4M€ dont 3M€ de dépenses mandatées et 0,4M€ de dépenses engagées et non mandatées, appelées les Restes à Réaliser (RAR). Les crédits d'investissement 2024 ont été consommés à 80% ce qui montre une fiabilité et une sincérité des prévisions budgétaires.

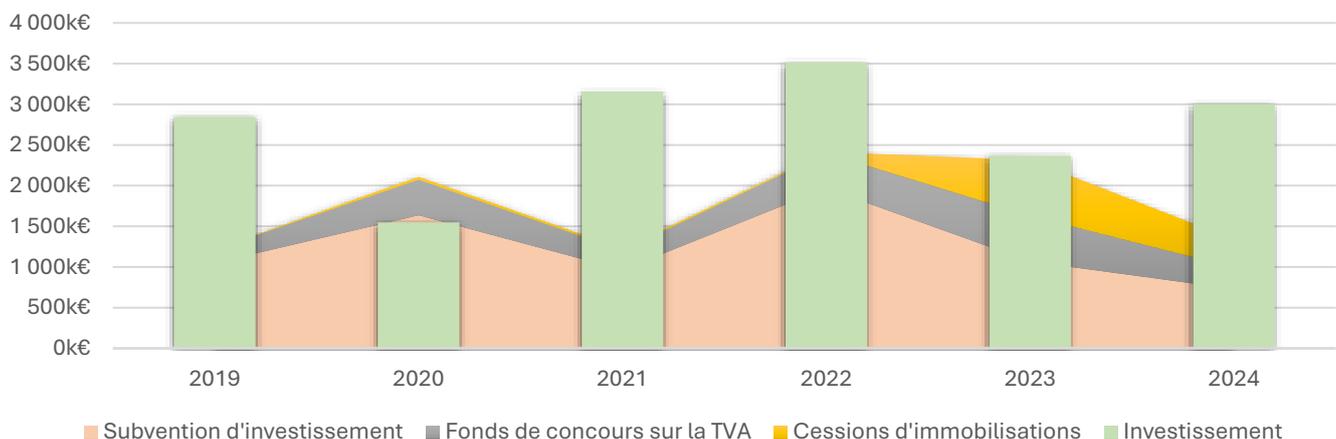
Conformément à la logique développée en début de mandature, une recherche de financement a été automatisée. Environ 1,3M€ de subventions ont été perçues sur l'année 2024 dont 0,7M€ ont été encaissées et 0,6M€ qui sont reportées sur 2025. La majorité des subventions proviennent du Département des Bouches du Rhône.

Dépenses d'équipement avec RAR



Sur la période 2020/2024, ce sont près de 14M€ qui ont été investis avec 7M€ de subventions captées et un remboursement de la TVA de 2M€. Le taux de subventionnement des projets est exceptionnel. Le coût net des investissements est ainsi modéré. Alors même que la section de fonctionnement ne dégage pas des marges d'autofinancement élevées, la municipalité a réussi à trouver des solutions pour investir. La stratégie a été de vendre certains bâtiments et terrains. En 2024, les cessions se sont élevées à 366k€ : il s'agit principalement de la vente d'un immeuble Place Feraud (anciennement garage lemolo) pour 294k€, des rétrocessions de fonds de commerce de la boulangerie et du fleuriste pour un total de 49k€.

Financement des investissements depuis 2019



Les investissements sont gérés de manière pluriannuelle : les subventions de nos partenaires sont parfois encaissées avec quelques mois de décalage comme le fonds de compensation de la TVA qui est perçu l'année suivant les investissements à un taux de 16,404%.

Les principales réalisations (dépenses engagées en 2024):

Travaux de voirie : 677k€, dont

Travaux de voirie chemin du Vallon du Duc

Travaux de voirie avenue Bernhardt et
Micocouliers

Travaux de voirie avenue Jean Moulin

Travaux de voirie chemin de la Plaine de Mery

Travaux d'aménagement des pistes cyclables

Travaux de voirie chemin des Pinettes

Chemin des Fourques...



Aménagement des pistes cyclables : 180k€



Achat de véhicules : 263k€ (dont l'achat d'une balayeuse à 137k€)



Création d'un Pumptrack : 262k€



Modernisation de l'éclairage public : 228k€



Centre ancien : 196k€ (Report de crédits de 2023)



Aménagement du parc des quatre tours : 78k€



Modernisation énergétique école Jaurès : 117k€



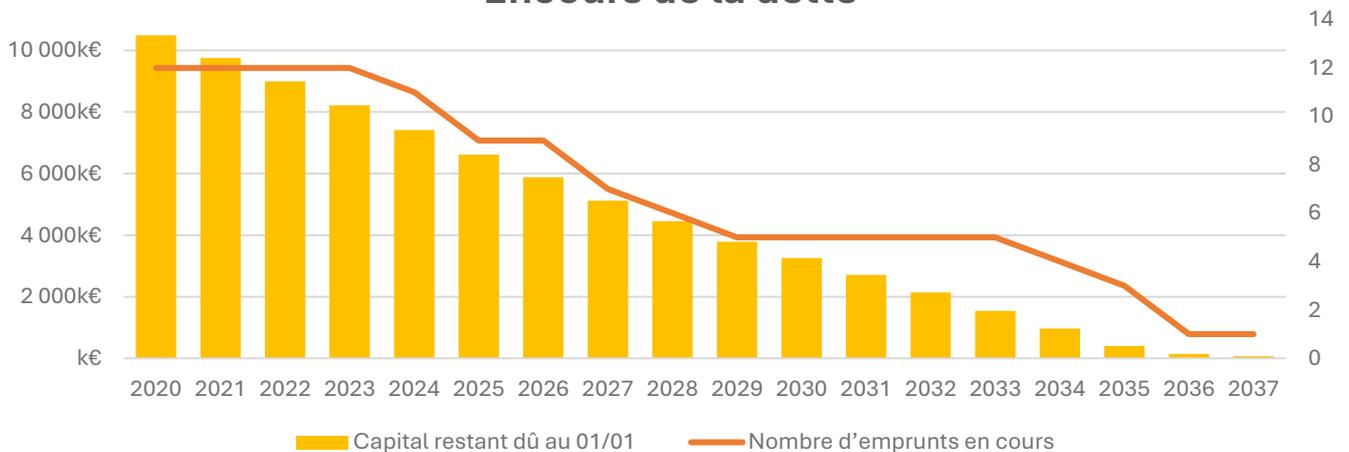
Modernisation énergétique école Giono : 94k€



2.4 Focus sur la dette au 1er janvier 2025

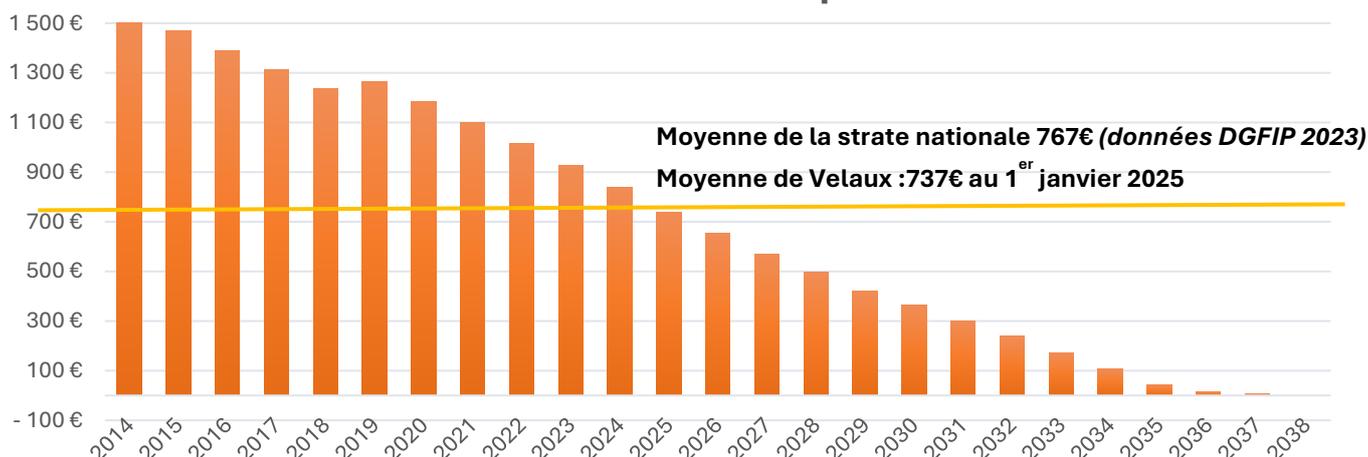
La Commune continue à se désendetter puisqu'aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2018 avec le transfert de l'emprunt du Collet de l'Aigle. Ainsi, l'encours de la dette est passée de 10,5M€ en début de mandat (données au 01/01/2020) à 5,1M€ en fin de mandat (données au 01/01/2026).

Encours de la dette



L'endettement par habitant de la commune est depuis l'année dernière en dessous de la moyenne des communes de même strate au niveau national.

Ratio de l'encours de dette par habitant



2.5 Les Résultats estimatifs pour l'exercice 2024

En conclusion, l'année 2024 se solde avec un **excédent cumulé de 1 648k€**, en légère diminution par rapport à l'année dernière.

Il est composé de :

1. L'excédent de fonctionnement de 2024 est de 1 012k€ permettant de couvrir le capital de la dette ainsi qu'une part des investissements,
2. Les excédents antérieurs de 2 037k€,
3. Le déficit d'investissement de l'année 2024 de 724k€,
4. Le solde positif des Restes à Réaliser de 224k€,
5. Le déficit antérieur de 901k€.

Le résultat global de l'année 2024 est satisfaisant. La section de fonctionnement permet de couvrir le capital de la dette. Néanmoins, il convient de continuer de faire attention à notre épargne nette et de continuer de dégager des marges d'autofinancement.

PARTIE 3 - ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2025

3.1 Les nouveautés introduites en 2025

La première nouveauté est la mise en sommeil de la Caisse des Ecoles :

Par délibérations du Conseil Municipal de la commune de Velaux et du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles, la Caisse des Ecoles est mise en sommeil à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette mise en sommeil est préalable à la dissolution de l'établissement, qui pourra intervenir qu'après trois années d'inaction. Ainsi, les dépenses et les recettes faites par la Caisse des Ecoles seront prises en charge sur le budget communal en 2025. Cela n'a pas d'impact budgétaire puisque l'établissement public percevait une subvention d'équilibre de la commune. La Commune inscrira 350k€ de recettes supplémentaires en

fonctionnement, aura 418k€ de dépenses supplémentaires sur le chapitre 011 et 60k€ de dépenses en moins sur le chapitre 65 puisque la commune ne versera plus la subvention d'équilibre.

Cette mise en sommeil permettra de simplifier l'organisation communale, de rationaliser les coûts de gestion en évitant des doublons administratifs et de gestion comptable. Enfin, cela permettra de prétendre aux subventions pour les investissements dans les restaurants. L'absence de Conseil d'Administration sera compensée par les réunions de suivi du Projet Educatif De Territoire (PEDT) voté en Conseil Municipal du 8 octobre 2024.

La seconde nouveauté est l'Expérimentation d'un budget vert Velauxien :

En complément de l'annexe environnementale imposée par l'article 191 de la loi de Finance 2024 qui interroge une partie des investissements réalisés, la municipalité a souhaité se doter d'un budget vert. Ce travail de classification permet de mesurer l'impact des dépenses de fonctionnement et d'investissement en matière sociale, sur l'environnement et sur le développement économique du territoire et de définir des stratégies et des actions à mettre en œuvre pour limiter les impacts négatifs des dépenses de la commune. Le budget vert pourra être un outil de pilotage des politiques publiques durables. Ce document sera proposé lors du Conseil Municipal du vote du Budget.



3.2 Les projections budgétaires pour 2025

3.2.1 Une section de fonctionnement stable

Le budget 2025 est construit dans un contexte institutionnel complexe et les incertitudes sur le projet de loi de Finances sont encore nombreuses à l'heure où ce rapport est rédigé. Cependant, des tendances se dessinent avec des recettes moins dynamiques et des dépenses à maîtriser.

Les recettes de fonctionnement seront moins dynamiques en 2025 par rapport à 2024.

La dynamique des recettes fiscales est ralentie en 2025. Elles pourraient augmenter de 3 façons : soit par l'augmentation des taux de fiscalité, soit par la modification de la valeur locative des biens, soit par l'arrivée de nouveaux contribuables. La municipalité n'augmentera pas les taux de fiscalité en 2025.

La variation des ressources fiscales liées à l'augmentation de la population entre 2024 et 2025 est peu significative. Enfin, la revalorisation des valeurs locatives sera de 1,7% alors qu'elle était de 4,8% en 2024. Ainsi, l'évolution de la fiscalité directe locale est estimée à 100k€ de plus pour 2025 par rapport à 2024, soit 1,7%.

En l'état des connaissances à l'heure de l'écriture du ROB, nous prévoyons une stabilité des dotations de la Métropole avec une Attribution de compensation (AC) de 3 188k€ et une Dotation de Solidarité Communautaire de 119k€.

Les dépenses de fonctionnement restent maîtrisées en 2025.

Les dépenses à caractère général (chapitre 011) devraient progresser de 9% par rapport au budget voté en 2024. Cette forte progression s'explique par l'intégration des dépenses de la Caisse des Ecoles au budget communal. A isopérimètre, **la progression du chapitre 011 est contenue à environ 1%** ce qui est inférieur à l'inflation prévisionnelle.

Les dépenses de personnel (chapitre 012) devraient enregistrer une augmentation de 2% par rapport au budget 2024. Cette évolution reste inférieure à l'estimation annuelle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) estimé entre 2,5% et 3%. L'augmentation des taux de cotisation patronale prévue dans le PLFSS 2025 devrait coûter à la collectivité environ 20k€ en 2025.

Les pénalités SRU seront optimisées grâce aux déductions. En effet, la pénalité supportée par la commune pour carence en logement sociaux aurait pu s'élever à 380k€. Néanmoins, grâce à la moins-value constatée en 2023, sur la vente de l'antépénultième mairie au profit d'un bailleur social, la pénalité 2025 sera ramenée à 91k€, soit une diminution de 258k€.

3.2.2 Une section d'investissement toujours dynamique

A l'heure du Budget Prévisionnel, il a été acté de n'inscrire que les subventions obtenues et non celles ayant un accord de principe. Ainsi, des décisions modificatives viendront compléter ce budget prévisionnel.

Les dépenses d'investissement sont prudentes et ambitieuses avec environ 3 200k€ de dépense d'équipement (chapitres 20, 21 et 23).

Parmi les principales réalisations, il est prévu :

- La réalisation d'un parking au centre-ville
- Des travaux de voirie notamment au quartier de la Colline et au centre ancien
- La poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments communaux
- L'aménagement d'espaces verts afin de limiter les îlots de chaleur
- La poursuite des travaux d'éclairage public afin de réduire la consommation et d'augmenter la performance
- L'acquisition de matériels informatiques, logiciels et travaux d'infrastructures
- La poursuite du plan Mobilité
- Les travaux en faveur des équipements sportifs
- Le renouvellement de certains équipements de la salle de spectacle

Il est à noter que la plupart de ces dépenses sont financées, essentiellement par le Conseil Départemental des Bouches du Rhône.

Le remboursement du capital de la dette est en diminution. Forte de la volonté de désendettement, les dépenses de remboursement du capital de la dette sont réduites d'année en année. En 2025, elles s'élèvent à environ 743k€ contre 805k€ en 2024.

L'opportunité de procéder à des réaménagements ou des rachats d'emprunts a été étudiée mais ne s'est pas avérée opportune financièrement.

Les recettes d'investissement sont optimisées.

Les subventions liées aux dépenses d'équipement devraient s'élever à 1 200k€ pour 2025. Parmi nos financeurs se trouve principalement le Département des Bouches du Rhône. L'Etat et la Région sont et seront sollicités pour optimiser les sources de financement.



Le FCTVA devrait atteindre les 420k€ en 2025 soit une augmentation de 164k€ par rapport à 2024. Il est calculé en fonction des dépenses d'investissement (en dehors de certains investissements comme des acquisitions de terrains) réalisées l'année précédente.

La commune continue également à travailler sur l'optimisation de son patrimoine. **Une recette de cession est prévue à hauteur de 380k€**. Il s'agit de la vente d'un terrain à bâtir impasse des Lauriers, délibérée au Conseil Municipal du 16 janvier 2025.

CONCLUSION

Le budget 2025 est dans l'épure de la stratégie budgétaire définie lors du Rapport d'Orientations Budgétaires de 2021. Malgré un contexte incertain, la gestion de la Commune est claire. Les dépenses sont adaptées aux recettes. Le budget voté est analysé finement et dépensé selon les prévisions. La charge de la dette a été diminuée par deux pendant le mandat alors que les investissements ont été optimisés et ont amélioré la qualité de vie à Velaux.